



# La Lettre du Maire

Les Adrets de l'Estérel, Août 2019

## L'eau : un combat sur tous les fronts !

Madame, Monsieur,

*De tout temps, l'eau a été un enjeu stratégique et dans cette période de réchauffement planétaire, elle prendra encore plus d'importance.*

*D'autant qu'elle a toujours été un problème pour notre village. Sa rareté, particulièrement pendant l'été, a conditionné le mode de vie de ses habitants. Contrairement aux autres villages environnants, nous n'avons pas de sources d'eau importantes. Il fut une époque où, dans notre région, l'agriculture et la forêt étant les seuls moyens de subsistance, nous pouvons imaginer les difficultés de vie des habitants. Cette rareté a d'ailleurs façonné notre village, qui s'est développé autour des sources d'eau formant ainsi tous nos petits hameaux, d'où un habitat dispersé composé de petites propriétés sans centre véritable.*

*Il faudra attendre 1957 et l'arrivée de l'eau par canalisation et pompage pour que la donne soit complètement changée, permettant le développement de notre commune.*

*A l'origine, notre point d'alimentation devait être le lac de Malpasset. Suite à la rupture du barrage le 2 décembre 1959, il a fallu trouver un autre moyen : l'ancien canal de La Siagnole, construit par les romains pour alimenter la ville de Fréjus et qui prend sa source à Mons. Au fil du temps, les communes du Pays de Fayence se sont également branchées sur ce canal. L'eau restante est récupérée par un Syndicat nommé le "SEVE" qui regroupe les communes du bord de mer et notre commune. Notre situation est peu confortable car La Siagnole **est notre seule source d'alimentation** et nous sommes situés en aval des communes du Pays de Fayence.*

***Il est donc primordial de s'intéresser à sa gestion.***

*Le canal était, jusqu'à présent, propriété du Département. La loi ayant retiré la compétence de l'eau aux départements, le Pays de Fayence s'est proposé de l'acquérir et que les autres communes, dont les Adrets, devenant des clients.*

*Vous comprenez donc qu'il était impensable d'accepter une telle solution et qu'il fallait, d'une manière ou d'une autre, rester gestionnaire et décisionnaire de notre approvisionnement en eau.*

***Après de nombreuses discussions, notre syndicat "le SEVE" et le Pays de Fayence ont trouvé un accord qui, au sein d'une SPL (Société Publique Locale), nous rend propriétaires, avec le Département, de 40% des parts et nous permet d'avoir une minorité de blocage. Nous aurons la capacité de nous opposer à toute décision qui irait à l'encontre des intérêts de notre commune.***

*Je remercie le SEVE, le président de notre Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et certains Maires du Pays de Fayence qui ont permis cet accord.*

Nello BROGLIO

**Reste que d'importants travaux sont à entreprendre sur nos réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Ils devraient être réalisés par la CAVEM, pour un montant supérieur à 5 millions d'euros :**

### Concernant le réseau d'eau potable : Réservoir du Planestel



Le réservoir d'eau potable actuel du Planestel présente un trop faible volume de stockage par rapport à la demande en période de pointe. Par ailleurs, la côte du réservoir actuel se traduit par des conditions de pression insuffisantes pour certains quartiers et projets d'urbanisation, pour les besoins domestiques et/ou pour la défense incendie.

Dans ces conditions, la CAVEM a décidé de construire un nouveau réservoir, en remplacement du réservoir existant, d'un volume de 1500m<sup>3</sup>. Ce dernier se situera au niveau du point haut de l'ancien réservoir de distribution.

**Les travaux devraient débuter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.**

### Concernant le réseau d'eaux usées:



#### Station d'épuration Pré Vert :

La CAVEM va entreprendre la mise en conformité des réseaux et équipements d'assainissement de la commune des Adrets de l'Estérel.

A cet effet, la station d'épuration existante, sur le site "Pré Vert", doit être complètement reconstruite, afin de remplacer l'équipement obsolète. Celle-ci va être portée à 3000 EH (équivalent-habitant) au lieu de 1180 EH actuellement.

**La notification du marché se fera le dernier trimestre 2019, avec un démarrage des travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (durée des travaux : 1 an).**

### Réseau Chense Eglise

La reconstruction de la station d'épuration "Pré Vert" va permettre de réaliser un collecteur de transfert, entre les quartiers de l'Eglise et de Chense, à l'aide de 4 postes de refoulement. La station de l'Eglise sera alors détruite car ses effluents seront rapatriés sur le nouveau site.

**Les travaux devraient débuter au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.**

### Concernant le réseau d'eau pour les incendies de forêt :



La réglementation de la Défense extérieure contre l'Incendie (D.E.C.I.), exige qu'un poteau incendie débite 60 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures au lieu des 30 m<sup>3</sup>/heure pendant une heure, « normalement » exigés dans les autres Communes de France.

Tous ceux qui connaissent les incendies de forêts ainsi que les spécialistes de la distribution de l'eau savent que cela est impossible durant ce type de sinistre. Un réel problème, puisque la responsabilité de la commune et du Maire sont engagées si ces consignes ne sont pas respectées.

La seule solution crédible pour mettre à la disposition des services de secours l'eau nécessaire à la lutte, est de répartir des citernes d'eau dans les quartiers.

Nous avons donc commencé par mettre en place, au Logis de Paris, une citerne de 150m<sup>3</sup>, qui nous a gracieusement été fournie. Cette citerne est très importante puisque les citernes "normales" ne font que 30m<sup>3</sup>. Naturellement, nous sommes en étroite collaboration avec les services de secours, particulièrement intéressés par notre démarche, pour la réalisation de ce projet. Bien entendu nous poursuivrons cette action dans les autres quartiers.